

ANNEXE 3

LES INSTANCES

I. Les instances du Centre Pompidou

a. L'historique

1975

La loi portant création du Centre national d'art et de Culture Georges Pompidou est datée du 3 janvier.

"Il est créé, sous forme d'établissement public national à caractère culturel doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, un Centre national d'art et de culture portant le nom de Georges Pompidou.

Cet établissement public favorise la création des œuvres de l'art et de l'esprit ; il contribue à l'enrichissement du patrimoine culturel de la nation, à l'information et à la formation du public, à la diffusion de la création artistique et à la communication sociale. Il conseille sur leur demande, notamment dans le domaine architectural, les collectivités locales ainsi que tous organismes publics ou privés intéressés. Il assure le fonctionnement et l'animation, en liaison avec les organismes publics ou privés qui lui sont associés, d'un ensemble culturel consacré à toutes les formes de la création artistique, notamment dans le domaine des arts plastiques, de la recherche acoustique et musicale, de l'esthétique industrielle, de l'art cinématographique, ainsi qu'à la lecture publique."

(Loi n°75-1 du 3 janvier 1975 – Art.1).

1976

Promulgation, le 27 janvier, du décret portant statut du Centre national d'art et de Culture Georges Pompidou et des ses organismes associés. Le Centre comprend deux départements : le Musée national d'art moderne (Mnam) et le Centre de création industrielle (Cci), ainsi que des services communs ; il peut s'associer avec la Bibliothèque publique d'information (Bpi) et l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (Ircam).

1977

Inauguration du Centre Georges Pompidou le 31 janvier. Ouverture au public le 2 février.

1992

Promulgation, le 24 décembre, du décret portant statut et organisation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou : il prévoit une nouvelle organisation des départements : le Musée national d'art moderne/Centre de création industrielle (Mnam/Cci) et le Département du développement culturel (Ddc).

2000

Promulgation, le 10 juillet 2000, de la loi n°2000-643 relative à la protection des trésors nationaux, qui modifie la loi du 3 janvier 1975 en réformant les instances du Centre (création d'un Conseil d'administration).

Promulgation, le 22 septembre 2000, du décret n°2000-931 modifiant le décret du 22 décembre 1992.

b. Le Conseil d'administration (mis en place à partir de septembre 2000)

Liste des membres pour l'année 2005

Président

Bruno RACINE

Deux représentants de l'Assemblée Nationale

Michel HERBILLON, Député du Val de Marne

Jean-François MANCEL, Député de l'Oise

Deux représentants du Sénat

Yann GAILLARD, Sénateur de l'Aube

Marcel VIDAL, Sénateur de l'Hérault

Un représentant du Maire de Paris

Patrick BLOCHE

Cinq représentants du Ministre chargé de la culture et de la communication

Jérôme BOUËT, Directeur de la danse, de la musique, du théâtre et du spectacle

Eric GROSS, Directeur du Livre et de la Lecture (jusqu'en août)

Olivier KAEPPELIN, Délégué aux arts plastiques

Francine MARIANI-DUCRAY, Directrice des musées de France

Martine MARIGEAUD, Directrice de l'administration générale

Benoît YVERT, Directeur du livre et de la lecture (depuis septembre)

Un représentant du Ministre délégué chargé du Budget

Pierre-Mathieu DUHAMEL, Directeur du Budget

Trois personnalités qualifiées nommées par arrêté

Pierre BERGÉ

Jean-Paul BOLUFER

Jean-Louis PRAT

Trois représentants du personnel (élus pour trois ans / élections de mai 2004)

Olivier CINQUALBRE

Philippe MAHÉ

Bernard SERVAL

II. Les instances de la Bibliothèque publique d'information (Bpi)

Instance de contrôle, le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'information, présidé par le Président du Centre Pompidou, est composé de seize membres (5 membres de droit et 11 membres désignés), représentants des pouvoirs publics, quatre personnalités nommées en raison de leurs compétences et de trois représentants du personnel de la Bpi. Le directeur de la Bpi, le Contrôleur financier et l'agent comptable de la Bpi assistent aux séances avec voix consultative.

Cinq membres de droit

Bruno RACINE, Président

Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Jean-Noël JEANNENEY, vice-Président

Président de la Bibliothèque nationale de France

Eric GROSS (jusqu'en août)

Benoit Yvert (depuis septembre)

Directeur du livre et de la lecture

François BAUDET

représentant le Directeur du Budget au Ministère de l'économie et des finances

Christophe GIRARD

Adjoint au Maire de Paris chargé des Affaires culturelles, Président de la commission des affaires culturelles du Conseil de Paris

11 membres désignés (pour 3 ans)

Deux représentants du Ministère de l'éducation nationale

Claire VAYSSADE, conservateur général des bibliothèques, en fonction à la direction de l'enseignement supérieur (sous-direction des bibliothèques et de la documentation).

NN

Un membre du Conseil d'État, désigné par le Conseil d'État

Sophie-Caroline de MARGERIE, maître des requêtes.

Un membre de la Cour des Comptes, désigné par la Cour des Comptes

Jean-Pierre BADY, Conseiller maître.

Quatre personnalités nommées en raison de leurs compétences, désignées par le Ministre de la Culture et de la Communication

Régis DEBRAY, écrivain

Thierry Delcourt, conservateur général des bibliothèques

Colette KERBER, libraire

Patricia MARTIN, journaliste

Trois représentantes du personnel de la BPI

Jocelyne AHMED-AUROUX, secrétaire administrative des services déconcentrés

Marianne KUNSTLINGER, bibliothécaire

Marie-France WOLF, assistante des bibliothèques

III. Les instances de l'Institut de recherche et de coordination acoustique/musique (Ircam)

Instance de contrôle, le Conseil d'administration de l'Ircam, présidé par le Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, est composé notamment de trois représentants des pouvoirs publics (membres de droit), de trois membres désignés et de trois personnalités extérieures élues pour trois ans.

Membres de droit

Bruno RACINE, président de l'association

Président du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Jérôme BOUËT, vice-président de l'association

Directeur de la danse, la musique, le théâtre et le spectacle, Ministère de la Culture et de la Communication,

Jean-Marie HOMBERT

Directeur du Département des sciences de l'homme et de la société au CNRS,

Aline BONAMI

Directrice pour les mathématiques de la Mission scientifique technique et pédagogique - Ministère de la Recherche

Membres désignés

Michel FANO, secrétaire de l'association

Compositeur

Bruno MAQUART, trésorier de l'association

Directeur général du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Dominique PAÏNI

Directeur du Département du développement culturel, Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Membres élus par l'Assemblée générale

Pierre BOULEZ

Compositeur

Directeur honoraire de l'Ircam

Claude CADOZ, directeur de l'ACROE (Association pour la création et la recherche des outils d'expression)

Laurent BAYLE

Directeur de la Cité de la Musique

Le conseil scientifique, composé de dix personnalités extérieures choisies en raison de leurs compétences, donne son avis sur le programme de recherche de l'Ircam.